

N° 2025-34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°34/2025

**Subvention au groupement de Louvetiers de Haute-Saône**

NOMENCLATURE : 7.5 Subventions

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	3
Absents :	5

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

**Absent(e)s :** Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

Pouvoirs :

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.  
M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane.  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

**Le Groupement des Louvetiers de Haute-Saône**, sollicite une subvention pour l'année 2025 afin de soutenir ses actions en matière de gestion de la faune, de formation de ses membres, ainsi que d'initiatives pour la préservation de l'équilibre écologique.

Leurs activités comprennent des actions de prévention, de surveillance, ainsi que des missions de régulation adaptées à chaque situation.

**Pour mener à bien ces missions, ils ont besoin de financements pour :**

- L'achat de matériel spécifique (pièges, caméras de surveillance, etc.) pour assurer une gestion efficace des populations de prédateurs.
- La formation continue de nos membres pour garantir une gestion respectueuse et professionnelle de la faune sauvage.
- La mise en place de campagnes de sensibilisation pour informer les éleveurs et les citoyens des bonnes pratiques à adopter face aux risques liés aux prédateurs.
- Le financement des déplacements pour les actions de régulation dans les zones à risque.

A l'issue de la présentation faite par le président du Groupement Départemental des Lieutenants de Louveterie de Haute-Saône, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 1 000 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 1000 € au Groupement des Louvetiers de Haute-Saône
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°37/2025

Adhésion à la Convention-Cadre Unique avec le CDG 70

**NOMENCLATURE** :: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>34</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>5</b>

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

**Absent(e)s :** Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

**Pouvoirs :**

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.

M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane.

M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

VU le code général de la Fonction Publique, notamment l'article L 452-40 et suivants ;

VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération en date du 28 juin 2023 adoptant la convention cadre unique d'accès aux missions facultatives du CDG 70 et autorisant le Président ou son délégué à signer cette convention avec les collectivités et établissements publics souhaitant y adhérer ;

VU la convention cadre unique d'accès aux missions facultatives du CDG 70 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et qui arrivera à échéance au 31 décembre 2026.

CONSIDERANT que le Code Général de la Fonction Publique prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

CONSIDERANT que l'accès des collectivités et établissements publics à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

CONSIDERANT qu'en raison d'une diversification importante de ses missions facultatives, le CDG 70 est aujourd'hui en mesure de proposer 21 conventions différentes aux collectivités et établissements publics de Haute-Saône.

CONSIDERANT que dans un souci de facilitation de l'accès à ces missions facultatives, qui n'engendre un coût pour les collectivités et établissements publics que dans la mesure où ceux-ci les utilisent, les différents services du CDG 70 ont travaillé à la mise en place d'une convention cadre unique d'accès aux missions facultatives du CDG 70.

CONSIDERANT qu'en ne délibérant qu'une seule fois, les collectivités et établissements publics pourront s'ouvrir la possibilité de recourir à l'ensemble de l'offre des missions facultatives du CDG 70.

CONSIDERANT que les conventions qui sont désormais couvertes par cette convention cadre, et qui sont actuellement en vigueur, seront abrogées dès l'adhésion à ladite convention cadre.

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** Le Président à signer la convention cadre unique d'accès aux missions facultatives du CDG 70, couvrant la période du 9 avril 2025 au 31 décembre 2026, ainsi que les documents y afférents,
- **AUTORISE** Le Président à faire appel, en fonction des nécessités de services, à la convention cadre unique du CDG 70,

**DIT** que les dépenses nécessaires, liées aux missions et accompagnements prévus par la convention cadre unique du CDG 70, seront autorisées après avoir été prévues au budget 0.8% de la masse salariale.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°38/2025

**Annulations et réductions Antérieures OM**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>34</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>5</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

**Absent(e)s :** Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

**Pouvoirs :**

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.

M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane.

M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2021, 2023 et 2024.

Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.

Les annulations et réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.

Cette opération annule et réduit les titres antérieurs suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties au cours de l'année.

Les montants à déduire pour le budget OM s'élèvent à 998.10 € pour les annulations et 253.94 € pour les réductions. Les titres concernent les factures suivantes :

N° de titre	Annulations	Réductions
2021/54	-	33.33€
2023/117	33.34€	-
2024/37	37.29€	-
2024/38	46.74€	-
2024/39	-	23.12€
2024/40	150€	-
2024/42	93.23€	27.60€
2024/69	75€	-
2024/70	94€	-
2024/71	-	46.50€
2024/73	468.5€	123.39€
<b>TOTAL</b>	<b>998.10€</b>	<b>253.94€</b>

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil communautaire :**

- . - **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 DES 1000 ÉTANGS**

N° 2025-39

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°39/2025

**Tarifs des composteurs**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>34</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>5</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

**Absent(e)s :** Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

Pouvoirs :

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.  
M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane.  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Le prix des composteurs en bois de 600 litres vendus précédemment par le SYTEVOM à 34,50€ est passé à 40,53€ pour la commande 2025. Il est proposé d'arrondir le prix à l'unité supérieure et de les revendre à 41€ aux usagers.

Pour mémoire le service OM/Tri commande 50 composteurs en 2025 (2026,50€ TTC).

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

**ADOpte** : le nouveau tarif ainsi que le tableau réactualisé

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2025-40

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°40/2025

Taxe de séjour : annulations de titres

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	3
Absents :	5

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

**Absent(e)s :** Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

Pouvoirs :

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.  
M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane.  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Des états « taxe de séjour » prévues au BP 2025 ont été titrés sur le BP 2024.

Dans un souci de lisibilité budgétaire, il convient d'annuler ces titres pour un montant de 8 054.92 € du BP 2024 et de les ajouter sur l'exercice 2025.

Annulatif antérieur taxe de séjour 2024 compte 731721

DATE	BORDEREAU	MANDAT	INTITULE	COMMUNE	TIERS	MONTANT
09/01/2025	100	370	TAXE DE SEJOUR 2024		GITE DE FRANCE 70	1 515.64 €
09/01/2025	100	371	TAXE DE SEJOUR 2024	LA LANTERNE	BOOKING COM FRANCE	257.08 €
09/01/2025	100	372	TAXE DE SEJOUR 2024	HAUT DU THEM	BOOKING COM FRANCE	71.40 €
09/01/2025	100	373	TAXE DE SEJOUR 2024	FAUCOGNEY	BOOKING COM FRANCE	138.20 €
09/01/2025	100	374	TAXE DE SEJOUR 2024	TERNUAY	BOOKING COM FRANCE	89.59 €
09/01/2025	100	375	TAXE DE SEJOUR 2024	LA LONGINE	BOOKING COM FRANCE	9.47 €
09/01/2025	100	376	TAXE DE SEJOUR 2024	AMAGE	BOOKING COM FRANCE	75.97 €
09/01/2025	101	377	TAXE DE SEJOUR 2024	FRESSE	BOOKING COM FRANCE	104.63 €
09/01/2025	101	378	TAXE DE SEJOUR 2024	BELONCHAMP	BOOKING COM FRANCE	1.77 €
09/01/2025	101	379	TAXE DE SEJOUR 2024	BELFAHY	BOOKING COM FRANCE	60.80 €
09/01/2025	101	380	TAXE DE SEJOUR 2024	ST BARTHELEMY	BOOKING COM FRANCE	6.60 €
09/01/2025	101	381	TAXE DE SEJOUR 2024	ECROMAGNY	BOOKING COM FRANCE	22.00 €
09/01/2025	101	382	TAXE DE SEJOUR 2024	MALBOUHANS	BOOKING COM FRANCE	38.18 €
09/01/2025	101	383	TAXE DE SEJOUR 2024	LA MONTAGNE	BOOKING COM FRANCE	32.30 €
09/01/2025	101	384	TAXE DE SEJOUR 2024	HAUT DU THEM	AIRBNB France W HA	395.24 €
09/01/2025	101	385	TAXE DE SEJOUR 2024	MALBOUHANS	AIRBNB France W HA	24.00 €
09/01/2025	101	386	TAXE DE SEJOUR 2024	BEULOTTE	AIRBNB France W HA	53.10 €
13/01/2025	102	387	TAXE DE SEJOUR 2024	AMONT	AIRBNB France W HA	270.27 €
13/01/2025	102	388	TAXE DE SEJOUR 2024	LA LANTERNE	AIRBNB France W HA	206.84 €
13/01/2025	102	389	TAXE DE SEJOUR 2024	LA LONGINE	AIRBNB France W HA	221.20 €
13/01/2025	102	390	TAXE DE SEJOUR 2024	ESMOULIERES	AIRBNB France W HA	129.88 €
13/01/2025	102	391	TAXE DE SEJOUR 2024	FRESSE	AIRBNB France W HA	760.14 €
13/01/2025	102	392	TAXE DE SEJOUR 2024	SERVANCE	AIRBNB France W HA	1 011.47 €
13/01/2025	102	393	TAXE DE SEJOUR 2024	MONTESSAUX	AIRBNB France W HA	91.40 €
13/01/2025	102	394	TAXE DE SEJOUR 2024	LA ROSIERE	AIRBNB France W HA	763.14 €
13/01/2025	102	395	TAXE DE SEJOUR 2024	ST BARTHELEMY	AIRBNB France W HA	113.71 €
13/01/2025	102	396	TAXE DE SEJOUR 2024	CORRAVILLERS	AIRBNB France W HA	86.28 €
13/01/2025	103	397	TAXE DE SEJOUR 2024	ECROMAGNY	AIRBNB France W HA	643.95 €
13/01/2025	103	398	TAXE DE SEJOUR 2024	LES FESSEY	AIRBNB France W HA	136.86 €
13/01/2025	103	399	TAXE DE SEJOUR 2024	FAUCOGNEY	AIRBNB France W HA	346.14 €
13/01/2025	103	400	TAXE DE SEJOUR 2024	LA VOIVRE	AIRBNB France W HA	62.50 €
13/01/2025	103	401	TAXE DE SEJOUR 2024	TERNUAY	AIRBNB France W HA	577.83 €
13/01/2025	103	402	TAXE DE SEJOUR 2024	MELISEY	AIRBNB France W HA	451.66 €
13/01/2025	103	403	TAXE DE SEJOUR 2024	AMAGE	AIRBNB France W HA	84.12 €
13/01/2025	103	404	TAXE DE SEJOUR 2024	BELMONT	AIRBNB France W HA	29.36 €
13/01/2025	103	405	TAXE DE SEJOUR 2024	BELFAHY	AIRBNB France W HA	178.00 €
13/01/2025	103	406	TAXE DE SEJOUR 2024	BELONCHAMP	AIRBNB France W HA	129.75 €
13/01/2025	103	407	TAXE DE SEJOUR 2024	FRESSE LA LANTERNE	GREENGO	6.20 €
13/01/2025	103	408	TAXE DE SEJOUR 2024		GITE DE FRANCE 70	25.35 €
13/01/2025	103	409	TAXE DE SEJOUR 2024		EXPEDIA GROUP VACATIO	348.54 €
<b>TOTAL</b>						<b>8 054.92 €</b>

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** d'annuler les titres de taxe de séjour sur 2024 pour les inscrire au BP 2025 pour la somme de 8 054.92 €.
  - **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025.
  - **AUTORISE** le Prédésigné à signer les documents afférents
- ADOpte** : le nouveau tarif ainsi que le tableau réactualisé

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Président  
Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°41/2025

**Gymnase des 1000 Etangs à Melisey : participation des communes**

**NOMENCLATURE** : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>34</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>5</b>

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

**Absent(e)s** : Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

**Pouvoirs :**

- M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.
- M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane.
- M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président fait savoir à l'assemblée le mode de calcul pour la participation 2025 à savoir 90 €/élève pour les communes extérieures et 290 €/élève pour les communes de la CCME :

COMMUNES GYMNASSE MELISEY	2025		
	Nbre élèves	290 €/élève communes CCME	90 €/élève communes extérieures
BELFAHY	2	580,00 €	
BELMONT	1	290,00 €	
BELONCHAMP	7	2 030,00 €	
ECROMAGNY	8	2 320,00 €	
FRESSE	28	8 120,00 €	
HT DU THEM	8	2 320,00 €	
LA LANTERNE	8	2 320,00 €	
LA NEUVILLE LES LURE	11		990,00 €
LANTENOT	17		1 530,00 €
LINEXERT	2		180,00 €
MALBOUHANS	17	4 930,00 €	
MELISEY	60	17 400,00 €	
MONTESSAUX	10	2 900,00 €	
SERVANCE MIELLIN	25	7 250,00 €	
SAINTE BARTHELEMY	36	10 440,00 €	
SAINTE GERMAIN	59		5 310,00 €
TERNUAY MELAY ST HILAIRE	14	4 060,00 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>313</b>	<b>64 960,00 €</b>	<b>8 010,00 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE LA CONTRIBUTION 2025 des communes suivant le tableau ci-dessus

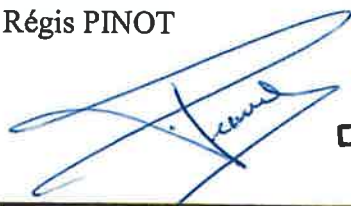
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2025-42-1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 DU 08 AVRIL 2025**

**N°42-1/2025  
 ANNULE ET REMPLACE  
 Gymnase des 1000 Etangs à Faucogney : participation des communes**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	3
Absents :	5

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

**Absent(e)s :** Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

**Pouvoirs :**

- M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.
- M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane.
- M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président fait savoir à l'assemblée, le mode de calcul pour la participation 2025 à savoir 120 €/élève pour les communes extérieures et 290 €/élève pour les communes de la CCME :

COMMUNES CCME GYMNASE FAUCOGNEY	2025		
	Nbre d'élèves	290 €/élève communes CCME	120 €/élève communes extérieures
AMAGE	19	5 510,00 €	
AMONT ET EFFRENEY	5	1 450,00 €	
BELMONT	1	290,00 €	
BEULOTTE ST LAURENT	0	0,00 €	
BREUCHOTTE	14		1 680,00 €
CORRAVILLERS	4	1 160,00 €	
ESMOULIERES	4	1 160,00 €	
FAUCOGNEY ET LA MER	13	3 770,00 €	
LA BRUYERE	3	870,00 €	
LA CORBIERE	4		480,00 €
LA LANTERNE	1	290,00 €	
LA LONGINE	6	1 740,00 €	
LA MONTAGNE	1	290,00 €	
LA PROISELIERE ET LANGLE	4	1 160,00 €	
LA ROSIERE	2	580,00 €	
LA VOIVRE	4	1 160,00 €	
LES FESSEY	7	2 030,00 €	
RADDON ET CHAPENDU	32		3 840,00 €
ST BRESSON	17		2 040,00 €
STE MARIE EN CHANOIS	9		1 080,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>150</b>	<b>21 460,00 €</b>	<b>9 120,00 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE LA CONTRIBUTION 2025** des communes suivant le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 DES 1000 ÉTANGS

N° 2025-43

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

**N°43/2025  
Notification des Attributions de Compensations prévisionnelles des  
communes pour 2025**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>34</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>5</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

Absent(e)s : Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

Pouvoirs :

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.  
M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane.  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

En date du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a opté pour l'institution du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans ce cadre et en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public de coopération intercommunale verse à chaque commune membre une attribution de compensation correspondant aux recettes économiques perçues par chaque commune avant le passage en FPU minorée des charges transférées.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements.

La CLECT se réunira en cours d'année afin d'évaluer les charges relatives aux compétences transférées, conformément à l'arrêté préfectoral N°70-2017-12-29-016 du 29/12/2017.

Dès lors, le montant prévisionnel des attributions de compensation est susceptible d'être révisé au cours de l'année 2025.

**Dans l'attente de la notification définitive des attributions de compensation en fin d'année,**

VU les statuts de la Communauté de Communes des 1000 Etangs

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Communes	Attributions de compensation prévisionnelles 2025
AMAGE	2 139
AMONT ET EFFRENEY	6 259
BELFAHY	7 295
BELMONT	3 786
BELONCHAMP	5 527
BEULOTTE SAINT LAURENT	2 832
CORRAVILLERS	12 656
ECROMAGNY	3 181
ESMOULIERES	982
FAUCOGNEY ET LA MER	79 585
FRESSE	13 842
HAUT DU THEM CHAT. LAMB.	23 490
LA BRUYERE	1 168
LA LANTERNE ET LES ARMONTS	785
LA LONGINE	22 280
LA MONTAGNE	67
LA PROISELIERE ET LANGLE	467
LA ROSIERE	1 883
LA VOIVRE	1 935
LES FESSEY	836



MALBOUHANS	9249
MELISEY	221 578
MONTESSAUX	941
SAINT BARTHELEMY	10 904
SERVANCE-MIELLIN	130 783
TERNUAY MELAY ET SAINT HIL.	18 925
<b>Total</b>	<b>583 375 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **ARRÊTE** le montant de l'attribution de compensation **prévisionnelle** pour les communes membres de la CCME au titre de l'année 2025 de la manière suivante.
- **MANDATE** le Président pour notifier aux communes, le montant des attributions de compensation provisoire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°44/2025

Aide à la création d'hébergement touristique

NOMENCLATURE : 7.4 Interventions économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	3
Absents :	5

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

Absent(e)s : Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

Pouvoirs :

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.

M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane.

M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président rappelle au conseil communautaire l'aide à la création et/ou à la réhabilitation d'hébergements touristiques sur le territoire intercommunal mise en place par délibération en date du 12/02/2019.

Madame et Monsieur GIBUS nous ont transmis un dossier pour la création d'un hébergement touristique sur la commune de Belonchamp pour un montant total de travaux de 50 000 € HT. Le montant de l'aide de la CCME est fixé à 5 % d'un plafond de 50 000 € HT de travaux. L'aide sera versée à la fin des travaux sur production des factures acquittées et de la labellisation de l'hébergement.

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- APPROUVE l'attribution d'une aide de 2 500 € à Madame et Monsieur GIBUS pour la création d'un hébergement touristique à Belonchamp.
- DIT que les crédits sont inscrits au BP 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Président  
Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2025-45

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°45/2025

**Présentation et Vote du budget général 2025**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>34</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>5</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

Absent(e)s : Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

Pouvoirs :

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.  
M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane.  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président présente le Budget Primitif 2025 du Budget Principal dont le détail est fourni en annexe.

Le budget total de la Communauté de Communes s'élève à 6 144 230.00 € pour l'année 2025, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement : équilibrée à 2 985 100.00 €

- section d'investissement : équilibrée à 3 159 130.00 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le Budget Principal 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

**Le 14/04/2025**

## Discours, analyse budget prévisionnel 2025

### Le BP CCME 2024 :

#### **Les dépenses de fonctionnement :**

A hauteur de chapitres :

\* le 011 (charges à caractère général)

Ce chapitre subit une augmentation sensible de 24%, en grande partie due à la nouvelle Délégation de Service Public (2025-2028) avec les FRANCAS pour la gestion des centres périscolaires et extrascolaires. En effet lors de la DSP précédente le prestataire avait absorbé l'inflation sans la répercuter sur le coût demandé à la CCME. Avec la nouvelle DSP ce coût a été intégré. De plus de nouveaux services comme l'extrascolaire durant les petites vacances ou bien encore la gestion de deux micro-crèches alourdissent le coût final de la DSP en question.

Soit une augmentation liée à cette DSP de 180 000€.

Le 011 est aussi impacté à la hausse par la modernisation de l'informatique et de la téléphonie avec une meilleure sécurisation de nos réseaux (+ 20 000€).

\*le 012 (charges de personnel)

L'augmentation de 2,9% est moins forte que l'année dernière. Elle est essentiellement due au glissement vieillesse technicité.

Le 012 cette année 2025 illustre une stabilisation et une pérennisation des effectifs.

\*le 6811 augmente encore cette année de 25% du fait d'une meilleure prise en compte des amortissements

\*le chapitre 65 augmente de 11% avec la reprise du déficit de la ZAE de Faucogney (54 000€).

Le 023, virement à la section d'investissement, est de 190 622,59€ en 2025 au lieu de 683 849€ en 2024

Que représentent les principaux chapitres en pourcentage :

	011	012	014 (AC)	023	65	6811
2023	31,00	23,00	24,00	6,00	12,00	4,00
2024	21,00	20,00	21,00	22,00	11,00	5,00
2025	29,43	22,15	20,20	6,40	13,35	6,70



Le fonctionnement à proprement parler (011 + 012) représente **41%** en 2024, **51,60** en 2025.

### **Les recettes de fonctionnement :**

#### **Par précaution estimation avec une fourchette basse**

Un excédent antérieur de fonctionnement reporté à la baisse **(-17 000€)**

Baisse des atténuations de charge attendues **(-18 900)** : maladie en 2024, moins en 2025.

Augmentation des produits des services **(+45 000) due à la mise à disposition de personnel**

Augmentation de la fiscalité **(+ 23 000)**, en lien étroit avec une perception plus importante de la taxe GEMAPI, + 11 000€.

Fiscalité relativement dynamique donc.

Baisse des dotations et participations **(-163 164)** : la dotation CAF baisse sensiblement puisque tout ce qui concerne les périscolaires sera versé directement au prestataire.

### **Point de vigilance :**

**L'état du déficit de l'Etat en 2024, 5,5% du PIB et de son endettement 109,70% du PIB, et la nécessité pour ce dernier de trouver des sources d'économies doit nous amener à être attentif aux annonces qui seront faites dans les 3 ans à venir quant aux dotations en direction des collectivités locales.**

#### **I) L'investissement, levier du développement :**

**Les lignes qui vont suivre sont ressemblantes à celles de l'année précédente**

**Je reprendrai la formule utilisée l'année dernière : le budget d'investissement, c'est un livre ouvert sur notre avenir, celui du territoire des 1000 Etangs et de ses 26 communes.**

**II-1 Le budget en investissement traduit votre volonté d'offrir le panel de services nécessaire pour la population :**

**-Une offre en direction de la petite enfance renforcée et diversifiée :**

**\*construction de deux micro-crèches à Saint-Barthélemy et Servance pour 1 100 676€. Ce choix permet de compléter l'accueil familial, les assistantes**

maternelles dont le nombre baisse, grâce à la création de 24 places en structures collectives.

Il est issu d'un long processus démocratique, initié il y a plus de 3 ans maintenant, dans le cadre du contrat PACT II.

Projets subventionner à hauteur de 70/75% par la CAF, Département et l'Etat. Notre autofinancement passera par des emprunts.

L'investissement en direction de la petite enfance représente donc **pratiquement 50% du budget d'investissement.**

**-Une offre santé ambitieuse :**

La construction à Faucogney d'une antenne de la Maison de Santé ainsi que l'extension de celle de Melisey (étude en 2025) permettra de parachever la couverture santé du territoire.

Il est prévu 652 335€ au BP.

La santé représente **21% du BP investissement.**

**Ainsi le développement des services à la population compte pour 71% de l'investissement.**

**II-1 Ce budget traduit aussi l'accompagnement apporté par notre établissement à l'économie, au tourisme tout particulièrement :**

-Tourisme et vélo : l'aménagement cyclable, inscrit dans le contrat PACT, débutera cette année avec 25 000€ prévus au BP.

-Tourisme et randonnée : 50 000€ seront consacrés à l'entretien des sentiers

-Tourisme et accueil : 10 000€ pour la signalétique et 6500 pour la montée en gamme des gîtes

--Tourisme et étang de la Grande Chaussée : 89 478€

-Soutien direct à l'économie : 6250€ dont la moitié pour le capital de SEDIA

L'effort budgétaire en direction de l'économie c'est donc **194 028€ soit 6% du budget.**

**II-3 Budget pour le gros entretien du patrimoine et achat de matériel (informatique, MSF, offices de tourisme, gymnase de Saint-Barthélemy) pour la CCME :**

**146 207€ d'inscrit soit 4,6% du BP 2024.**



#### **II-4 Les 1000 Etangs, un territoire qui se projette avec volonté dans l'avenir :**

Plusieurs lignes du budget d'investissement nous engagent sur le long terme :

-l'aménagement de notre territoire passera par l'élaboration d'un PLUI qui indiquera de quelle manière notre espace commun doit être utilisé entre l'habitat, les voies de communication, l'agricole, le forestier ou bien encore le développement économique.

Pour ce faire 400 000€ (financements Etat et communes) sont prévus dès 2023 afin de lancer l'étude qui nous conduira en 4/5 ans à l'instauration du PLUI.

Ce document sera valable ensuite pour nos 26 communes pendant plusieurs décennies.

**pèsent 400 000€ soit 12,70% du BP 2025.**

#### **II-5 Un soutien renforcé aux communes (internat + futurs projets touristiques et fonds de concours classiques) :**

**185 000€ sont provisionnés au BP 2025, soit 3% du BP 2024.**

#### **II-6 : immobilisation en cours et excédent d'investissement :**

**1 328 000 € de provisionnés soit 42% du BP 2025.**

**95 000€ d'excédent**



<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 31/03/2025

Présenté par Le Président (1),  
A BELONCHAMP, le 08/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire(2), réunie en session ORDINAIRE  
A BELONCHAMP, le 08/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication Je

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
A BELONCHAMP 08/04/2025  
**DES 1000 ETANGS**

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°46/2025

**Présentation et Vote du budget annexe France Services 2025**

**NOMENCLATURE** : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	3
Absents :	5

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

**Absent(e)s :** Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

**Pouvoirs :**

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.  
M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane.  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président présente le Budget Primitif 2025 du Budget annexe France Service **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total France Service s'élève à 101 510.90 € pour l'année 2025, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :           équilibrée à   99 166.00 €
- section d'investissement :           équilibrée à :  2 344.90 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe France Services 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**



V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 31/03/2025

Présenté par Le Maire (1),

A BELONCHAMP, le 08/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil(2), réunie en session ORDINAIRE

A BELONCHAMP, le 08/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
A BELONCHAMP le 08/04/2025  
DES 1000 ETANGS

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Handwritten signatures in blue ink, including names like 'Lacé', 'P.P.', and 'Lacé'.

Handwritten notes: 'Lacé', 'P.P.', 'Lacé'

N° 2025-47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°47/2025

**Présentation et Vote du budget annexe Gymnase des 1000 Etangs de  
MELISEY 2025**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>34</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>5</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

Absent(e)s : Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

Pouvoirs :

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.  
M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane.  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président présente le Budget Primitif 2025 du Budget annexe Gymnase de Melisey **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total Gymnase de Melisey s'élève à 223 082.00 € pour l'année 2025, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :            équilibrée à    90 565.00 €
- section d'investissement :            équilibrée à    132 517.00 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du Budget annexe gymnase des 1000 Etangs de Melisey

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**



<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 31/03/2025

Présenté par Le Président (1),  
A BELONCHAMP, le 08/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire(2), réunie en session ORDINAIRE  
A BELONCHAMP, le 08/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3).

--	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**  
A BELONCHAMP, le 08/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

N° 2025-48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°48/2025

**Présentation et Vote du budget annexe Gymnase des 1000 Etangs de  
FAUCOGNEY 2025**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	3
Absents :	5

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

**Absent(e)s :** Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

Pouvoirs :

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.  
M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane.  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président présente le Budget Primitif Le Président présente le Budget Primitif 2025 du Budget annexe Gymnase de Faucogney **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total Gymnase de Faucogney s'élève à 87 640.00 € pour l'année 2025, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :           équilibrée à 54 640.00 €
- section d'investissement :           équilibrée à 33 000.00 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du Budget annexe gymnase des 1000 Etangs de Faucogney

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ETANGS**



<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 31/03/2025

Présenté par Le Président (1),  
A BELONCHAMP, le 08/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil communautaire(2), réunie en session ORDINAIRE  
A BELONCHAMP, le 08/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil communautaire (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**  
A BELONCHAMP, le 08/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Kerstens  
PP Vabancé

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°49/2025

**Présentation et Vote du budget annexe OM 2025**

**NOMENCLATURE** : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	3
Absents :	5

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

**Absent(e)s :** Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

**Pouvoirs :**

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.

M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane.

M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président présente le Budget Primitif 2025 du Budget annexe OM **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total OM s'élève à 1 399 054.00 € pour l'année 2025, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :           équilibrée à 1 141 654.00 €

- section d'investissement :           équilibrée à 257 400.00 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- - **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe Ordures Ménagères 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 42  
 Nombre de membres présents :  
 Nombre de suffrages exprimés :  
 VOTES :  
 Pour :  
 Contre :  
 Abstentions :

Date de convocation : 27/03/2025

Présenté par (1) Le Président,  
 A BELONCHAMP le 08/04/2025  
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
 A BELONCHAMP, le 08/04/2025  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le CONSEIL COMMUNAUTAIRE.  
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 DES 1000 ÉTANGS** A, le

N° 2025-50

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°50/2025

**Présentation et Vote du budget annexe SPANC 2025**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>34</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>5</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

Absent(e)s : Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

Pouvoirs :

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.  
M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane.  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président présente le Budget Primitif 2025 du Budget annexe SPANC **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total SPANC s'élève à 314 584.00 € pour l'année 2025, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :           équilibrée à   191 330.00 €
- section d'investissement :           équilibrée à   123 254.00 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil communautaire :**

- - **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe SPANC 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Président  
Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**



**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

D

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 27/03/2025

Présenté par (1) Le Président,  
A BELONCHAMP le 08/04/2025

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
A BELONCHAMP, le 08/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**DES 1000 ÉTANGS** A, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

N° 2025-51

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°51/2025

**Présentation et Vote du budget annexe ZA FAUCOGNEY 2025**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>34</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>5</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

**Absent(e)s :** Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

Pouvoirs :

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.  
M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane.  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président présente le Budget Primitif 2025 du Budget annexe ZA FAUCOGNEY **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total ZA FAUCOGNEY s'élève à 106 425.31 € pour l'année 2025, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :           équilibrée à   54 024.41 €
- section d'investissement :           équilibrée à   52 400.90 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil communautaire :**

- - **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe ZA Faucogney 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 27/03/2025

Présenté par Le Président (1),  
A BELONCHAMP, le 08/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil communautaire(2), réunie en session ORDINAIRE  
A BELONCHAMP, le 08/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil communautaire (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Handwritten signatures of council members in blue ink, including names like 'Jean', 'P.P. Jauré', and 'Rodriguez'.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°52/2025

**Présentation et Vote du budget annexe EAU POTABLE 2025**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>34</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>5</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

Absent(e)s : Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

Pouvoirs :

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.  
M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane.  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président présente le Budget Primitif 2025 du Budget annexe EAU dont le détail est fourni en annexe.

Le budget total EAU s'élève à 20 120.91 € pour l'année 2025, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :                   équilibrée à : 10 120.91 €
- section d'investissement :                   équilibrée à : 10 000.00 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du Budget annexe EAU POTABLE.2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 42  
 Nombre de membres présents :  
 Nombre de suffrages exprimés :  
 VOTES :  
 Pour :  
 Contre :  
 Abstentions :

Date de convocation : 31/03/2025

Présenté par (1) Le Président,  
 A BELONCHAMP le 08/04/2025  
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
 A BELONCHAMP, le 08/04/2025  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 DES 1000 ÉTANGS**  
 A, le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A collection of approximately 25 handwritten signatures in blue ink, arranged in several rows. Some signatures are accompanied by names written in blue ink, including 'Bay', 'Huy', 'Staudenane', 'PP Verbaan', and 'Nantouane'. There are also some illegible signatures and initials.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°53/2025

**Présentation et Vote du budget annexe ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF 2025**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>34</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>5</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

**Absent(e)s :** Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

**Pouvoirs :**

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.

M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane.

M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président présente le Budget Primitif 2025 du Budget annexe ASSAINISSEMENT **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total ASSAINISSEMENT s'élève à 24 735.20 € pour l'année 2025, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement : équilibrée à : 14 735.20 €

- section d'investissement : équilibrée à : 10 000.00 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS



N° 2025-55

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 08 AVRIL 2025**

N°55/2025

France Services 1000 Étangs : Demande de subventions

NOMENCLATURE : : 7.5 Subventions

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 31 mars pour la session ordinaire du mardi 08 avril 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Belonchamp sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	3
Absents :	5

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MANGE François représenté par BRODELLE	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MASSON Sylvain	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	JEANROY Yves
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
DAGUE Alain		

Absent(e)s : Mesdames LAPARRA Isabelle, CAILLIAU Elise, BRESSON Elise et Messieurs, FORMET Arnaud, DIEUDONNE René.

Pouvoirs :

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. SARRE Vincent.  
M. VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane.  
M. DAVOT Jean-Louis donne pouvoir à M. OUDOT Francis.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

La France Services des 1000 Etangs est ouverte à Melisey aux usagers depuis le 15 février 2021. Elle répond à toutes les exigences du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et du Commissariat général à l'Égalité du territoire (CGET). Cette reconnaissance permet ainsi un financement de l'État par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) doublé par le Fonds National France Services (FNFS).

Afin de pérenniser le bon fonctionnement de la France Services, le Président propose de solliciter auprès des services de l'État un financement conjoint du FNADT et du FNFS à hauteur de 40 000 €.

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **SOLLICITE** la subvention 2025 de 40 000 € au titre du FNADT et FNFS

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS